

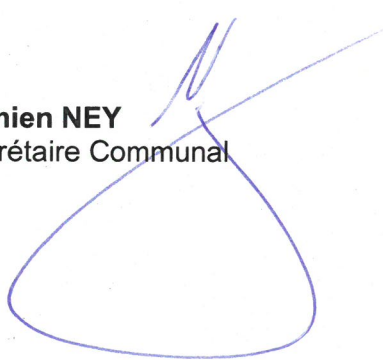
(en application de l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau)

Traversée du cours d'eau « Breinertbaach » pour la mise en souterrain des lignes HT et MT à Bettembourg

Il est porté à la connaissance du public que l'Administration de la gestion de l'eau a été saisie d'une demande d'autorisation No. EAU/AUT/25/0071 de la part de la société CREOS Luxembourg S.A. concernant la gestion des eaux dans le cadre d'une traversée du cours d'eau « Breinertbaach » pour la mise en souterrain des lignes HT et MT à Bettembourg.

La commune de Bettembourg en a été informée par courrier électronique du 4 février 2025.

Fait à Bettembourg, le 7 février 2025


Damien NEY
Secrétaire Communal


Laurent ZEIMET
Bourgmestre

